

DECONSTRUCTION DES NAVIRES : LA MARINE NATIONALE SUR LE PONT

La Marine Nationale est concernée au premier chef par la problématique des navires en fin de vie. Compte tenu de son expérience dans ce domaine, elle contribue activement, au sein d'une structure interministérielle dédiée, à la réflexion visant à adapter la réglementation aux nouvelles normes de déconstruction des bâtiments désarmés et à étudier la viabilité d'une filière de démantèlement en France ou en Europe.

UNE STRUCTURE

Afin de résoudre la problématique de la déconstruction des navires civils et militaires en fin de vie, trouver des solutions respectant pleinement l'environnement et la protection des travailleurs, et adaptées à cette difficulté non résolue aujourd'hui à l'échelle européenne, une mission interministérielle a été constituée.

Coprésidée par Messieurs Xavier de la Gorce, secrétaire général pour la Mer (SG/mer), et Jean-Noël d'Acromont, ancien directeur des chantiers de l'Atlantique, elle associe les ministères de la Défense, de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, du Travail, des Transports, de l'Ecologie et du Développement durable, des Affaires étrangères et des Affaires européennes.

La mission interministérielle a reçu un double mandat. Elle devra proposer un processus pertinent d'élaboration et de mise en œuvre effective, dans des délais rapides, de réglementations internationales rigoureuses applicables à tous les acteurs concernés par le démantèlement des navires en fin de vie. Elle devra également définir quels seraient les conditions et les délais de création d'une filière viable de démantèlement total ou partiel des navires civils et militaires en France ou en Europe, dans le respect de nos engagements internationaux en matière de sécurité et de santé des personnes et de respect de l'environnement.

DES HOMMES

Au sein cette mission interministérielle, la Marine est représentée par le vice-amiral Hubert Jouot, ancien directeur central adjoint du service de soutien de la flotte, rappelé à l'activité pour la circonstance. Nommé chargé de mission auprès du CEMM pour exercer la fonction de chef du projet "navires militaires en fin de vie", il coordonne les actions menées par la Marine dans ce domaine, en liaison étroite avec le contre-amiral Jean-Paul le Breton. Ce dernier a été nommé chargé de mission auprès du major général de la Marine pour suivre le dossier particulier de la coque Q790, notamment sa mise en sécurité dans le port de Brest. Il a, entre autres, pour tâche de faciliter la réalisation d'une expertise par un organisme certifié indépendant.



LE CAS PARTICULIER DU LUCIFER

Le *Lucifer* a été exploité comme bâtiment d'instruction à la sécurité incendie jusqu'en 2002, et pour cela, a été transformé en immeuble, partiellement bétonné et inamovible. Il sera démantelé et déconstruit là où il se trouve, échoué, à proximité de l'Ecole des fourriers à Querqueville (Manche).

Un marché public a été notifié le 11 septembre 2006 par la Direction des travaux maritimes (DTM) de Cherbourg à un « groupement », dont le mandataire est « ACE » (groupe Suez). Il précise les conditions de démantèlement et de déconstruction du *Lucifer* avec les prescriptions techniques et industrielles du chantier ainsi que les précautions à prendre en particulier pour la préservation de l'environnement et la santé humaine : état des lieux avant ouverture du chantier, confinement de celui-ci, traçabilité des polluants et matériaux retirés, protection des travailleurs et des riverains.

Les matériaux et polluants qui seront évacués du *Lucifer* seront inventoriés, puis acheminés vers des centres de retraitement ou d'élimination agréés. La traçabilité des matériaux et polluants enlevés sera garantie à travers le respect d'un processus strict stipulé dans ce marché.

Enfin, ce chantier sera suivi par la DTM ainsi que par des agents agréés de la société Tecnitax. Une large information du public et des associations sera menée, conformément à la politique de transparence du ministère de la Défense.